

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ECOLE CENTRALE DE NANTES Séance du 8 décembre 2022

Délibération n° 2022-50

Suite à la convocation en date du 28 novembre 2022, le Conseil d'Administration de l'Ecole Centrale de Nantes, sous la présidence de Monsieur CREUZET Gérard, a examiné la délibération ci-dessous.

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 93-1143 du 29 septembre 1993 portant création de l'Ecole Centrale de Nantes ; Vu les statuts de l'Ecole Centrale de Nantes approuvés par arrêté ministériel du 18 mai 1994 publié au Journal Officiel du 4 juin 1994 ;

EXPOSE DES MOTIFS

L'article 20 des statuts de Nantes Université prévoit la possibilité de créer au sein de Nantes Université des écoles universitaires de recherche, dont le nom d'usage est Graduate Schools, dont le but est d'assurer le développement et la structuration d'une offre de formation master-doctorat de rang international dans leur champ thématique.

Chaque école universitaire de recherche est pilotée par un comité composé des structures de recherche, pôles, composantes, établissements-composantes et autres membres de Nantes Université impliqués, qui portent les formations et les moyens associés. Sa coordination est assurée par l'un des membres du comité de pilotage, qui est chargé, au nom de Nantes Université, d'animer la réflexion et le travail collectif.

Le projet TRITON permet de soutenir la création de quatre de ces écoles universitaires de recherche / graduate schools dans les domaines de la santé et de l'industrie.

- Une graduate school "Health Sciences and Technologies", coordonnée par Nantes Université, dont le périmètre comporte l'ensemble des disciplines de la biologie, de la santé et du sport ;
- Une graduate school "Engineering and Systems", coordonnée par Centrale Nantes, dont le périmètre comporte l'ensemble des disciplines liées à l'ingénierie, à l'automatique et aux systèmes :
- Une graduate school "Mathematics and ICT", coordonnée par Nantes Université, dont le périmètre comporte les disciplines des mathématiques, de l'informatique, de l'électronique et des télécommunications;
- Une graduate school "Matter, Molecules, Materials and geosciences", coordonnée par Nantes Université, dont le périmètre comporte l'ensemble des disciplines liées à la chimie, à la physique des matériaux, à la physique subatomique et à la planétologie.







DELIBERATION:

Le conseil d'administration donne un avis favorable à la création au premier janvier 2023 des deux Graduate Schools dans lesquelles l'Ecole est impliquée :

- La Graduate School "Engineering and Systems", coordonnée par Centrale Nantes, dont le périmètre comporte l'ensemble des disciplines liées à l'ingénierie, à l'automatique et aux systèmes ;
- La Graduate School "Mathematics and ICT", coordonnée par Nantes Université, dont le périmètre comporte les disciplines des mathématiques, de l'informatique, de l'électronique et des télécommunications.

Nombre de présents et représentés : 20

19 voix "pour" et 1 abstention

Le Président du Conseil d'Administration de l'Ecole Centrale de Nantes

Gerard CREUZET

Elle a été transmise au recteur de l'Académie de Nantes, chancelier des universités, le 12 décembre 2022. La présente délibération a été publiée le 12 décembre 2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

